L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 5 SEPTEMBRE.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissaires étrangers devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé........

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées........ Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes........

32—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé: E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général......... (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères...... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis..........

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé: ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cararre, Lille, Reims Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Besançon Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier La Rochelle, Sedan, Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de a Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM. Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Person—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.

Cordier—Sénateur.

Paul Bert, Député.
Henri Chavoir ..
Clemenceau ..
Mgr Freppel ..
Tony Revillon ..
Bouvier ..
Baron de Soubeyran ..
Spuller ..
Wilson ..

Félix Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Caubert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal, Donon, Général Victor Maignan, De Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1o—La maison Vve Altazin-Gin (Négociant-armateur harengs et morues-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits ateliers.

2o—MM. Adr. Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3o—MM. A. [illegible] illaume & Cie, négociants en vins fins et cognac, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4o—M. Edgar Rigaut (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5o—MM. Clarix & Gallice, No 24 rue Mentesquieu, à Lyon, Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de fil... pour clichage au papier, &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chair de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6o—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps Brothers & Co de Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Santos exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Rey & frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de céréales et de grains à la commission contre crédits de banque.

7o—M. Firmin Julien, fabricant de conserves, de sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8o—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires: il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très-bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9o—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Pradet, (Ardèche) et de l'eau anti-nicrobes Bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10o—M. Louis Duvau aîné, château de Varrains, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11o—M. Emile Decoudt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Orleans Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi, en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 222 rue Tchoupitoulas. M. E. Decoudt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC.

DEMANDES.

Une cuisinière de première classe pouvant fournir de bonnes références trouvera à s'employer immédiatement dans une famille particulière, en s'adressant au No 252 rue du Canal. 5sept—2f

On demande une bonne cuisinière, 198 Poydras. De bonnes références. 4sept—3f

On demande—Une nourrice pour un très jeune enfant. S'adresser avec recommandation au No 111 Esplanade. 4sept—2f

Demande de chambres—Quelques messieurs désirent, pour six mois ou plus, de 4 à 6 chambres bien meublées, dans une seule maison. Ils n'y prendraient pas pension. Ils voudraient aussi un salon et une chambre à coucher, le tout bien meublé. S'adresser par lettres à P. O. Box 1495. 3 sept—4f

On demande—Un jeune homme posé pour surveiller les enfants dans un collège. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser à la librairie Lafargue & Brierre. 3 sept—3, 5, 7

Perdue—Rue Galvez, entre Ursulines et Esplanade, ou dans le car de la rue de l'Esplanade, ou bien rue Marais, entre Esplanade et St-Bernard, une épingle en or pour dame à laquelle est attachée une croix en or. La personne qui trouvera le bijou et le rapportera au No 17 rue St-Bernard sera libéralement récompensée. 5sept—2f

PERDUE Dimanche matin, de l'encoignure des rues Bons-Enfants et Enghien, une vache de couleur jaune, tachetée de blanc et noir. La personne qui la ramènera au soussigné recevra une récompense libérale. JOE LULA, No. 165 rue Urquhart. 5sept 3f.

A VENDRE.

A vendre—La belle et confortable propriété No 76, Dumaine, entre Royale et Bourbon, S'adresser à F. Le Besque, 97, Passage de la Bourse, près Conti. 22 août—15f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 29 avril

GODCHAUX

MARCHAND DE

VETEMENTS CONFECTIONNES

—ET—

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Notre grande vente à sacrifice a commencé, et nous invitons respectueusement le public à venir se rendre compte du bon marché que nous leur offrons en fait de

Vêtements Confectionnés

[Avec le plus grand soin,

Nous les offrons à la réduction considérable de

50 Pour Cent!

16juil—

AYER'S Ague Cure

IS WARRANTED to cure all cases of malarial disease, such as Fever and Ague, Intermittent or Chill Fever, Remittent Fever, Dumb Ague, Bilious Fever, and Liver Complaint. In case of failure, after due trial, dealers are authorized, by our circular of July 1st, 1882, to refund the money.

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Sold by all Druggists.

Lisez! Démocrates! Lisez

Cinq mois pour Deux Piastres seulement.

[The National Daily Democrat,
Washington, D. C.

GRAND journal démocratique quotidien composé de 28 colonnes renfermant toutes les nouvelles de Washington, aussi nouvelles locales politiques, générales et étrangères, expédié partout à partir de ce jour jusqu'au 30 Novembre, au prix de Deux piastres seulement. Nous désirons que le National Democrat soit entre les mains de tout bon membre de notre parti et dans ce but nous avons réduit le prix de l'abonnement à ce que coûte seulement le papier blanc. Un abonnement gratuit à quiconque nous procurera trois abonnés. 20 juil—6m

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU qu'en vertu de la section 3019 des Statuts Révisés de cet Etat et sur la prière du Bureau de Santé de cet Etat, j'ai lancé le 11 juin 1884, ma proclamation, amendant ma proclamation annuelle de Quarantaine contre les ports ci-après désignés.

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat des ports mexicains: Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan; du port de Colon; Amérique Centrale; de tous les ports de l'île de Cuba, de Haïti, ou Saint-Domingue, de Porto Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro Bahia et Pernambuco, ainsi que de tous les ports et villages contigus et adjacents et entre lesquels et lesdits ports, une quarantaine rigide est en vigueur, laquelle quarantaine prenant effet le 1er mai 1884, de façon à imposer une détention de quarante jours à tous les navires arrivant desdits ports.

Et conformément à la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, adoptée le 8 août 1884, demandant une modification de la susdite proclamation.

Moi, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi lance celle-ci, ma proclamation modifiant ma proclamation du 11 juin 1884, déclarant la détention de tous navires, équipages, passagers, cargaisons venant des ports ci-dessus énumérés, réduite à 10 jours à partir du 15 septembre 1884; excepté dans le cas où un port serait infecté de fièvre jaune, alors que la durée de la détention sera déterminée par le Bureau de Santé.

Et je commande aux officiers des différentes stations de quarantaine de mettre en vigueur les prescriptions de cette proclamation; car toute violation de cette proclamation ou des lois de cet Etat sur ce sujet seraient rigoureusement poursuivie.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton-Rouge, ce 11me jour d'août A. D., 1884.

Par le Gouverneur, S. D. McENERY,

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat. 18 août—7f

M. E. GARCIA,

Solliciteur pour MM. ANDERSON & DABBS, marchands de charbon.

REÇOIT des ordres pour l'excellent charbon de Montebello et d'Helena, le premier égal au Cannel anglais. Il livre immédiatement, ou à l'époque qu'on lui indiquera, au prix actuel du marché. Il se recommande à ses amis et au public.

Laisser les ordres au bureau de M. J. M. Vilavaso. "K" Gallier Court, ou à la pharmacie P. Bertha, coin Ursulines et Dauphine.

26 août—

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces désordres, telles que Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dyssenterie, et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infaillible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit:

"Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, vos pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparaît. Comme médecine je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente.

W. L. PAGE, of W. L. PAGE & BRO."
Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

'Jamais elles n'ont manqué.

"Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infaillible, et agréable à prendre. Pour la DYSPEPSIE elles sont inappréciables.

J. T. HAYES."
Mexia, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

Le REV. FRANCIS B. HARLOWE écrivant d'Atlanta, Ga., dit: "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendues par tous les Droguistes.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie..........	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,931 68
Sur les risques de rivières..........	20,305 94
Primes totales..........	$293,488 98
Moins les primes non échues.	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai, 1884..........	$222,248

Pertes payées—

Sur les risques d'incendie..........	$105,667 03	
Sur les risques maritimes..........	6,553 87	
Sur les risques de rivières..........	6,104 92	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt...	15,843 99	
Réassurances et primes remboursées..........	21,127 18—$155,	6 9[illegible]
Profits..........		$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles..........	$247,045 88
Papiers de ville..........	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer..........	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements..........	162,590 32
Billets à recevoir..........	69,964 67
Primes en collection..........	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O..........	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock..........	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane....	15,626 25
Comptant..........	46,280 58
	$648,151 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et recte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire.
PAUL FOURCHY, Président

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY, JOS A. SHAKSPEARE
D. FATJO, JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE, B. W. TAYLOR.

17 juin—

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT....$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, remises contre des risques d'incendie

W. B. LYMAN..........Président
CHAS. H. DOLSEN..........Vice-Président
CHAS. E. RICE..........Secrétaire

Directeurs:

Samuel H. Kennedy, Paul E. Mortimer
Victor Meyer, Joseph Bowling
W. B. Conger, S. Hernsheim
George W. Sentell, Edward Nalle
Alf. Moulton, J. J. Reiss,
Charles Newman, Louis Prados,
U. Marinoni, Harry L. Flash
Lucien Deléry, A. H. Steward,
Charles H. Dolsen, Sigmund Katz,
Reuben G. Bush, M. D. Wallace,
John Calder, R. F. W. Bochman
S. O. Cession, Wm Garig,
W. A. Phelps, John D. Fisher
M. Gillis, A. Rosenfeld,
Wm R. Lyman, C. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas

15 jui 1 an, v et s

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, A. DTLVAILLE
RODOLPH WOERTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurance contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif..........	$4,407,800 24
Passif..........	2,670,383 44
Surplus..........	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois de l'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire.

Nouvelle-Orléans [illegible]

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS,
NO. 104 CANAL STREET.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:

On fire risks..........	$255,251 36
On marine risks..........	17,931 68
On river risks..........	20,305 94
Total premiums..........	$293,488 98
Less unearned premiums..........	71,240 00
Net earned premiums 31st May, 1884..........	$222,248 98

Losses paid—

On fire risks..........	$105,667 03	
On marine risks..........	6,553 87	
On river risks..........	6,104 92	
Taxes and expenses less interests..........	15,843 99	
Reinsurances and returns premiums..........	21,137 18	
		155,306 99
Profits..........		$66,941 99

The company has the following assets:

Real estate..........	$247,045 88
City time..........	2,000 00
Bank, railroad and other stocks....	63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge..........	162,590 32
Bills receivable..........	69,964 67
Premium in course of collection....	21,926 85
New Orleans Water Works Co....	7,430 50
Stock of Valette Dry Dock Co....	11,362 50
Louisiana consols..........	15,626 25
Cash on hand..........	46,280 58
	$648,151 34

The company has paid the usual TEN PER CENT. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884.

JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

P. Maspero, Jno B. Lallande,
M. W. Smith, J. J. Fernandez,
D. Fatjo, Paul Fourchy,
Jos. A. Shakspeare, D. A. Chaffraix.
B. W. Taylor, Chas. Lafitte.

17 juin—

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'estomac guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

mars—24—1an

L.S.L.

QUE TOUT —LE— MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui de un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

—DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE I,

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 9 SEPTEMBRE 1884

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de....	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de....	25,000,......	25,000
1 Lot de....	10,000,......	10,000
2 Lots de...	6,000,......	12,000
5 Lots de...	2,000,......	10,000
10 Lots de...	1,000,......	10,000
20 Lots de...	500,......	10,000
100 Lots de...	200,......	20,000
300 Lots de...	100,......	30,000
500 Lots de...	50,......	25,000
1,000 Lots de...	25,......	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..........	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..........	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..........	2,250
1,967 Lots se montant à..........	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier. $5; Fractions—

Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.,

ANNONCES JUDICIAIRES

John G. Wire vs P. J. Tyrrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,399—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, avec la bâtisse, etc., situé en cette ville, dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Canal, White, Dupré et Gasquet, désigné par le No 1 sur un plan du dit îlet par L. Ruxenstein, voyer, en date du 28 octobre 1876, déposé pour référence en l'étude de M. Gernon, notaire, d'après lequel le dit lot mesure trente-deux pieds onze pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingts pieds de profondeur et de face à la rue Dupré, entre lignes parallèles, formant le coin des rues Canal et Dupré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26août—26 sept 2 9 16 23 27

James Fahey vs Veuve Juan Bachino et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 11,616—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Marais ou Flanché et Villeré, et la prolongation de la rue du Quartier; le dit lot mesure, au pied américain, d'après un plan fait par Arthur O. De Armas, député voyer, le 12 jour de mai 1855 et déposé en l'étude de Antoine Demécourt, notaire en cette ville, à savoir: le dit lot mesure 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Esplanade sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes à la dite ligne vers la rue Villeré, et cent vingt-sept pieds un pouce sur la ligne latérale vers la rue Marais ou Flanché, à cette profondeur elle se rétrécit de sept pieds et a sur une seconde profondeur trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes, et mesurant dans le fond trente-un pieds onze pouces et cinq lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve

Acquis par la Veuve Juan Bachino par achat de Domingo Bachino, d'après un acte pardevant Charles V. Foulon, notaire, le 6 avril 1864.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26 août—26—sept 2,9,16,23,27

Emile Bouny vs Mme Cecilia Crane, veuve de Michael Egan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,901.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 23 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme îlet numéro quarante deux, borné par l'Avenue Broadway, les rues Esther Chesnut et Wall mesurant trois cents pieds de face sur l'Avenue Broadway et sur la rue Chesnut, et deux cent quarante pieds de face sur chacune des rues Esther et Wall, le tout conformément à un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 12 juillet 1872 et annexé à un acte passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire en cette ville, prétendant être une vente faite par Adèle Poirier à Christian Roselius, le 5ème jour de septembre 1872, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Simpson Fox, conformément à un acte passé pardevant Eusebe Bouny, notaire, le 27 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

22 août—22.29—5.12,19.23 sept

Pierre Tapie, James P. Guinault, subrogé, vs. B. Winther et John Walch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,142—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 9 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 28 de l'îlet No 613, qui est borné par les rues White, Dupré, Commune et Gravier, le dit lot mesure trente pieds onze pouces de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme propriété de John Walch.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

8 août—8, 15, 22, 29—5, 9 sept.

Magdalina Kuns vs. Margaret Leiley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8,638—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 23 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par le numéro trente et un, borné par les rues Johnson, Canal et Jackson, et désignés par les numéros deux et trois sur un plan d'ensemble. Pilie, voyer, en date du premier mars 1842, déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville. Les dits lots mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Canal sur cent quarante-huit pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse comme suit:

Le lot numéro deux, de J. Crusine, conformément à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire en cette ville, le quatorzième jour d'avril 1852; et le lot numéro trois, du dit J. Crusine, conformément à un acte passé pardevant Lucien Hermann, ancien notaire en cette ville, le quatorzième jour de novembre 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

22 sept 29—5 12.19.23 sept

Au Parti démocratique du Premier District Congressionnel

Comité Exécutif du Parti Démocratique de la Réforme, 1er District Congressionnel.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er sept 1884.

LES délégués suivants, élus à une convention du Parti démocratique du 1er District Congressionnel dans l'intérêt de la réforme et pour la perpétuation de l'intégrité et de la pureté du parti, laquelle doit se tenir à Masonic Hall, en la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, sont priés de se réunir à l'endroit et à l'heure susdits. Par résolution du Comité, la base de représentation des divers wards et paroisses sera conforme à la proportion fixée par l'élection du gouverneur et du président en 1880.

3me ward—12 votes—W B Koonts T Rieley, A Britton, Jas P Hougand. Thos Morap, W H Rogers, W B Conger, G L Hall, F D King, Wm Hart, James Wall, J J Auhertun, P Glennon, A Belsbiano.

4me ward—5 votes—W B Lyman, Edward Lilienthal, Allain Eustis, Edward Keena, Geo Wolfe, Louis Opie.

5me ward — 6 votes — G LeGardeur, Jules Tuyès, F D Chrétien, W J Hammond, George Eike, E F La Villebeuvre, Léon Queyrouze, M C Barry, J M Creasy, Amilcard Roux

6me ward—5 votes—J Ad Chalaron, B Brazil, Jas Prevost Louis Arnauld, Arthur Lambert, Chas Phillippi, Chas G Andry, Henry Plauché.

7me ward—5 votes—Louis Power, Louis A Richards, Henry Chiapella, A J Villeré, Philip Buchanan, Louis Prados.

8me ward—5 votes—Dr C F Seeman, Alex A Randolph, J W Dougherty, John Velmer, Phillip Power Jr, James Carrigan.

9me Ward—6 votes—Fred Zengel, Thas Peschall, Octave Roger, Carl Alewe, Jas Mackinson, Alfred De avigue, Alex B Olarg.

10me Ward—5 votes—J O McLean, J B Alckman, Henry T Beauregard, C U Lewis, Dr W H Rielley, Mat O'Brien, Mara Moss.

Paroisse St-Bernard—4 votes—R T Beauregard, C Marrero, Victor Dubouchel, Sebastien Roy.

Paroisse Plaquemines—4 votes—Henry P Kernochan, Cyrille Cossé, Henry Gilmore, T H Hyason, John Dymond, Clément Bulot, D Hébert.

Par ordre du Comité Exécutif.

JOHN DYMOND, Chairman.

FRED. D. KING, Secrétaire. 2sept—2 6

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er septembre 1884.

Abadie Jean — Lanabras Pierre et Pascal
Abadie Jean Dominique — Latour Louis de
Abrial Jean Marie — Marsille Jean Baptiste
Bellouguet E L — Médus Jean Louis
Biron de M. et Mme — Montagu François
Blandel Joseph — Monnier Lazare
Bordes Mme, marchande — Nassant Jean Baptiste
Brogoul Antoine — Payrègne Jean limonadier
Cases Joseph — Paoli J D N E
Carrière et sons — Petitpas, comte de Anglade
Chéchin Charles — Prudhomme Louis et André
Charret Joseph — Péna Frank
Canal de Chavy Louis — Pétrel Jose h
Claverie Jean Marie Louis — Prat dit Gaston Maigny
Courtiade Jacques — Pothier M et Mme
Coste veuve Lucien née Pecoul — Rhétoré Clovis
Cremmen Mme Jeanne Camille — Riquet Mlle Léonie
Dazet Dominique A M — Rouss-au Victor
Dufort Henri — Raisin Mme L et Mlle
Duclos François — Saint-Upery Bernard
Delbosq Lucien charron — Saillant Ephecine
Escudé Gabriel — Schwartz famille
Engster Marie Fidèle et Mme Engster — delsine Rapp
Faure Sylvestre Casimir — Sorbet Louis
Fourcade St Cyr — Save Bernard
Gaillard Louis Alphonse — S hmitt (Abbeville)
Goublane Pierre — Sullivan négt. en bois
Guérin Michel — Silian Emile
Guinot M — Silian épouse Edouard
Gantroy Veuve née de la Motte — Tardos J
Hancart Clodomir — Ternand Baptiste
Lamotte Marie (épouse Bardou) — Vogeluait Marguerite
Labory Jeanne Marie — Willems Edouard
Ludwig Jacques mécanicien — Walsh P A

La Nlle-Orléans, le 1er septembre 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Mo gan, La, & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans, les commandes des campagnes par la boîte 3 post de Gretna.

J. D. HARVEY, propriétaire.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Succession de Edwin Hughes

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,828—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1o Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par O. A. Hedin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé en l'étude de T. O. Stark, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les dits lots numéros trois et quatre se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent vingt pieds. Les lots numéros cinq, six, sept et huit se touchent aussi et mesurent chacun trente-trois pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur semblable et entre lignes parallèles de cent pieds. Le lot numéro huit forme une des encoignures des rues Prytania et Bordeaux et les lots numéros neuf, dix, onze, douze et treize se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Pitt et Bordeaux.

2o Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et dix de l'îlet No 44, compris entre les rues Coliseé, anciennement Plaquemine, Perrier, Belcastle et Dufossat, et mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Coliseé sur une profondeur de cent-un pieds entre lignes parallèles.

3o Six lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros treize, quatorze, quinze seize dix-sept et dix-huit de l'îlet numéro vingt-sept, compris entre les rues Camps, Magazine, Belcastle et Dufossat, et mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro treize mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Dufossat sur une profondeur de cent cinquante entre lignes parallèles. Les lots numéros quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit mesurent chacun trente pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 sept—2,9,16,23,30—oct 3,4.

Succession de J. L. Nevers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 11,844—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-dessous désignés, SAMEDI, 13 septembre 1884, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au chantier de bois Nevers, Nos 237 à 245 rue South Liberty, coin Julia:

15,000 pieds de bois de charpente, plus ou moins; 2 charrettes et un lot de comptes à recevoir, conformément à la liste déposée en mon bureau.

Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

2sept—2,9,13

Thos J. Sellers vs la Compagnie française de fabrication de porcelaine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,797—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 17 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre se touchant, dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre le Chemin de Gentilly, la Grande Route St Jean, le Chemin de LaCrête, la rue Septième et le canal s'étendant au Bayou Sauvage. Les dits lots étant numérotés huit, neuf, dix et onze et mesurent chacun comme suit: le lot numéro huit vingt-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes de face au Chemin de Gentilly trente-quatre pieds et demi de largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix sept pieds sur la ligne du lot numéro sept; quatre-vingt-dix neuf pieds dix pouces sur le côté du lot numéro neuf, le lot numéro neuf mesure vingt-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes de face au Chemin Gentilly, soixante-dix neuf pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot numéro huit, et soixante-onze pieds cinq pouces de profondeur sur le côté du lot numéro dix et trente-deux pieds cinq pouces une ligne de largeur dans le fond; Le lot numéro dix mesure vingt-neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de face au Chemin Gentilly, soixante-onze pieds cinq pouces de profondeur sur le côté du lot numéro neuf et soixante-dix sept pieds de profondeur sur la ligne du lot numéro onze et trente-deux pieds cinq pouces et une ligne dans le fond; et le lot numéro onze mesure trente deux pieds cinq pouces et une ligne de face au Chemin Gentilly, soixante-dix sept pieds de profondeur sur la ligne du lot numéro dix et quatre-vingt-deux pieds cinq pouces de profondeur et vingt-deux pieds 5 pouces et une ligne dans le fond.

Acquis par la défenderesse par achat des Héritiers de Bernard Wiser et femme, d'après un acte passé pardevant Octave De Armas, notaire, le 10 juillet 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 août—16,23,30—6,13,17 sept

Simon Z. Dabrades et Jean F. Dabrades vs. Mme Bridget Murphy et James Murphy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 6890—En vertu d'un writ de fieri facias contre les plaignants et en faveur des défendeurs, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 9 septembre 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Lavaudais, Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 153, borné par les rues St. Patrick, Troisième, Quatrième et St Denis, le dit lot est désigné par le No 10, forme l'encoignure des rues Troisième et St. Patrick, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur et face de 125 pieds à la rue St-Patrick, avec tous les droits, plus ou moins, le tout conformément au plan de Reizenstein, voyer, en date du 1 mai 1858, déposé à l'étude de R. J. Ker, notaire et marqué Bradford.

2—Une autre portion de lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même faubourg et îlet, touchant le dit lot No. 10 et mesurant 15 pieds de face à la rue Troisième et formant la moitié du lot désigné par le No 9 du dit plan et a une profondeur même que la dite No 10; entre lignes parallèles, la dite portion de terre étant la plus près de la rue St. Patrick par le lot No. 10, ci-dessus décrit; et par la partie restante du dit No 9.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 août—9,16,23,30. 6 9 sept

Avis aux Créanciers,

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Edward Miller vs. ses créanciers. — No 10,426. Division A.

LES créanciers du dit insolvable, Edward Miller, sont par le présent notifiés qu'une réunion des dits créanciers aura lieu pardevant Andrew Hero, Jr., notaire de la dite paroisse le lundi, 15 septembre 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer et fixer les termes et conditions sur lesquels la propriété cédée par le dit insolvable et pleinement décrite dans les minutes enliassées dans la dite affaire, devra être vendue.

Par ordre de la dite Cour Civile de District rendu dans la dite affaire le 26 août 1884.

Nlle-Orléans, 30 août 1884.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

2 sept—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A. Carrière & Sons vs. leurs créanciers. — No 11,816, Division B.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de Emile L. Carrière et Charles J. Carrière individuellement et comme associés survivants de la raison sociale de Antoine Carrière & Sons, et à toutes autres personnes intéressées à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. M. Seixas, syndic provisoire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

29août 29—2, 6 sept.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans.

Warren S. Salter vs. Ses Créanciers. — No 12,016.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Warren S. Salter, le pétitionnaire, soit convoquée et ait lieu le LUNDI 29 Sept. 1884, à 11 heures du matin, pardevant E. D. Sanders, Esq., pour prendre en considération et agir sur l'application du dit pétitionnaire, et que Charles Lazarus, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires soient suspendues contre la personne et les biens du dit pétitionnaire.

Nouvelle Orléans, 25 août 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme:

GEO. J. CAZELAR, Député Greffier.

25 août—3 f. en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Hansell & Webster vs. Leurs Créanciers — No. 11,944.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de Hansell & Webster ait lieu, et soit convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire de cette paroisse, le 20e jour de septembre 1884, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer et de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un sursis; que James D. Coleman, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les biens et des personnes des dits pétitionnaires soient arrêtées.

Nouvelle Orléans, 14 août 1884.

W. T. HOUSTON, Juge

Pour copie conforme:

GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.

15 août—3f en 30 j.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR,

mars—1an. Nlle-Orléans.

Avis médical.

J'AI l'honneur d'annoncer que, le mois prochain, je vais rouvrir mon Cabinet de Consultations pour les maladies chroniques—exclusivement. On sait, et je le répète ici, que je n'emploie aucun minéral dans la composition des médicaments que je livre moi-même à mes clients; depuis quarante ans que j'exerce, je n'ai eu qu'à me féliciter de ce système—sous tous les rapports, surtout sous celui de la guérison sérieuse de mes malades—un rien ne subsiste de dangereux après le traitement.

Je ferai bientôt connaître le lieu et les heures de la Consultation que j'annonce aujourd'hui.

18août. Dr. C. TESTUT.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions d'Assurance, Réclamations, comptes à recevoir.

Succession de Fred'k Fisher, jr, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No. 11,641.

Vente pour effectuer un partage.

PAR W. I HODGSON, ENCANTEUR—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI 13 septembre 1884 à midi et demi, à la Bourse Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A. et date du 7 août 1884, dans l'affaire de la succession de Frederick Fisher, Jr., décédé, No. 11,641 du dossier de la cour pour un partage, à l'encan, il sera vendu—

1o Cinq actions du fonds capital de la Teutonia Insurance Company de la Nouvelle Orléans de $100 chacune, payées en plein.

2o Un billet de V. Fortier, de mille ($1000) piastres en date du 7 janvier 1882 à un an de date.

3o Un autre billet de V. Fortier de mille ($1000) piastres en date du 7 janvier 1882, à un an de date sur lequel $500 ont été payées.

4o Un billet de V. Fortier de mille ($1000) piastres en date du 5 avril 1882, à un an de date.

5o Un billet de V. Fortier de mille ($1000) piastres en date du 23 avril 1883, à un an de date.

6o Une réclamation contre Victor Fortier de quatre mille ($4000) piastres garantie par nantissement d'après un acte pardevant E. Commagere en date du 2 janvier 1883.

Conditions—Comptant sur les lieux.

4 sept—4,7,10,13

Résidence cottage à Alger—Meubles et Effets mobiliers.—Succession de feu Francis J. Carpenter.—Cour Civile de District No 11,875 du Dossier.—A l'Encan

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—JEUDI, 18 septembre 1884, à midi, vis-à-vis de la maison de E. G. Kellentiach's et attenant à la maison de cour, Cinquième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la même Cour, maintenant absent en congé, en date du 14 août 1884, No. 11,875 du Dossier, dans l'affaire de la succession de feu Francis Joseph Carpenter, à l'encan, il sera vendu—

1o Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District (Alger) de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Séguin, Villeré, Delaronde et Barthélemy, désigné par le No 20 et mesurant 34 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Séguin sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une Résidence Cottage en Bois ayant 4 chambres, cuve, etc., et immédiatement après sur les lieux ci-dessus désignés, rue Séguin, il sera vendu.

Un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers d'après un inventaire enregistré.

Condition—Comptant pour les effets mobiliers et pour la propriété foncière comptant en passant la vente. 20 0/0 devant être payés sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Joe. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

27 août—17, 24, 31—7, 14, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et Terrains nus. Dans le Sixième et le Septième District.

Succession de feu Frédérick Fisher jr.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—No 11,641 du Dossier de la Cour.

Vente pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A en date du 7 août 1884, dans l'affaire de la succession de feu Frédérick Fisher jr. No 11,641 du dossier de la Cour, pour un partage, il sera vendu à l'encan, —

Sixième District, Rue Tchoupitoulas

1o—Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 51 borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Bordeaux et Lyons, désignés par les Nos 9 et 10, qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Front, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, le tout au pied américain. Le lot No 10 forme le coin des rues Lyons et Tchoupitoulas.

A Carrollton, Faisant face à la rue Madison

2o—Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de Carrollton Septième District de cette ville dans l'îlet No 136 borné par les rues Madison, Cambronne, Zimple et Quatrième, désignés par les Nos 23 et 24 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Faisant face à la rue Anne.

3o—Un terrain et demi situés dans la même ville et le même District que ceux décrits ci-dessus dans l'îlet No 29, borné par les rues Anne, Carrollton, Canton et Hilaire, désigné par le No 3 et la moitié du No 2 qui se touchent, le lot No 3 et mesurant 30 pieds 6 pouces et la moitié 15 pieds 3 pouces et 4 lignes, tous deux faisant face à la rue Anne, sur une profondeur de 142 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Rue Jefferson.

4o—Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la même ville et le même district que ceux décrits plus haut, dans l'îlet No 148 borné par les rues Jefferson, Monroe, Quatrième et Zimple, désigné par le No 1 mesurant 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur 120 pieds à la rue Zimple et 120 pieds et formant le coin des rues Jefferson et Zimple.

Rue Hampson.

5o—Cinq terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la même ville et le même district que ceux décrits plus haut, dans l'îlet No 78, borné par les rues Hampson, Seconde, Lower Line et Clinton, et désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement; qui se touchent et chacun (le dimension) suivantes:

Le lot No 1, formant le coin des rues Hampson et Lower Line et mesure 32 pieds 5 pouces de face à la rue Hampson, 16 pieds 5 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 2 et 108 pieds 6 pouces et face à la rue Lower Line. Les Nos 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 32 pieds 5 pouces de face à la rue Hampson sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Conditions comptant au moment de passer la vente, 10 pour cent devront être payés au comptant sur les lieux pour assurer la vente. Acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

18 août—10, 17, 24, 31, sept 7, 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un îlet de terre de valeur.

Sur la rue Claiborne dans le Troisième District.

Maison cottage, écurie, poulailler.

Succession de Dizier Riche, décédé.

Cour Civile de District—No 11,554.

Au comptant à l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté du 1er août, dossier No 11,554 pour le compte de la succession de Dizier Riche, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un certain îlet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 29, borné par les rues Claiborne ou St Dizier, Robertson ou St-Jean Baptiste, Indépendance et Congrès et mesure 341 pieds de face à chacune des rues Congrès et Indépendance et 197 pieds 7 pouces de face à chacune des rues Claiborne et Robertson, le tout plus ou moins au pied américain

Les améliorations consistent en une maison cottage avec 4 chambres, écurie, poulailler, cuve, etc., l'îlet est cultivé comme ferme, jardin, etc., bien entouré.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1884.

3août—3, 10, 17, 24, 31—6 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence-Cottage à deux corps de logis, coin des rues Laurel et Peniston—Deux terrains, rue Duel, Troisième District

Succession de feu Peter J. Pollman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7252 du Dossier de la Cour.

A des conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la même Cour, Division D, maintenant absent de la ville en congé, le dit jugement rendu le 6 août 1884 et signé le 11 août 1884, pour le compte de la succession de feu Peter J. Pollman, No 7252 du dossier, à l'encan il sera vendu—

1o Deux terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Peniston et Gen Taylor, désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; le lot No 1 formant le coin des rues Laurel et Penis on.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis, dont le coin est une grocerie, avec un cottage dans le fond sur les terrains, cuve, &c.

2o Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Duel, Hope ou Espérance et Annette, désignés par les Nos 11 et 12 qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Duel sur une profondeur de 109 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

13 août—13 17 24 31 sept 7 13

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec la temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 18 déc—1

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Grande portion de Terre près du Bayou St-Jean, formant l'encoignure des rues Hagan et St-Philippe, Résidence en briques à étage, formant encoignure aux rues St-Louis et Tremé.

No 11,057—Division B - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Succession de Jean Bertrand Ader.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 27 septembre 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 août 1884, les propriétés suivantes, savoir:

1o Une certaine portion de terre ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Première ou Hagan, St Jean, St Philippe et le Bayou St Jean; laquelle portion de terre mesure 259 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Première ou Hagan, 87 pieds 1 pouce de face à la rue St-Philippe, 101 pieds 6 pouces de face à la rue St Jean et 217 pieds 9 pouces sur une ligne courant de la rue St Jean à la rue St-Philippe et parallèle à la rue Première ou Hagan. La dite portion de terre se compose de six lots, désignés par les Nos 11, 12, 13, 14, 15, et 16. Les bâtisses consistent en une maison en bois à étage, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée, corridor et quatre chambres, même distribution à l'étage supérieur, hangar, deux citernes, lieux d'aisance, jardin, etc, etc.

2o Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues St-Louis, Tremé, Conti et Marais, lequel lot de terre est désigné par le No 1 et forme l'encoignure des rues St-Louis et Tremé et mesure 21 pieds 7 pouces de face à la rue St-Louis, sur 70 pieds de profondeur et face à la rue Tremé. Ensemble, une maison de résidence en briques et à étage, ayant plusieurs chambres, une bâtisse en briques à étage touchant à la maison principale, ayant également plusieurs chambres, waterworks, lieux d'aisance, &c, &c. Le tout conformément aux plans qui seront exhibés à la susdite Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de ventes pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé des acquéreurs, sur les montants des adjudications comme sécurité.

26 août—26 sept 6 13 20 27.

Vente pour effectuer un partage.

Succession de Clothilde Mobillot.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,699.

Terrain formant encoignure aux rues Union et Urquhart.

Agréable résidence en bois rue Kerlerec No 49.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 13 septembre 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 8 août 1884.

Les propriétés suivantes, savoir:

1o Un lot de terre formant encoignure, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Union, Français, Morales et Urquhart, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue de l'Union sur une profondeur et façade à la rue Urquhart de 64 pieds.

Ensemble, une maison en bois occupée comme magasin d'épiceries, ayant cinq chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc, louée $12 par mois.

2o Un lot de terre situé dans le même district dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, St-Antoine, Bourgogne et Remparts, lequel lot de terre mesure, mesure française, plus ou moins, 25 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 145 pieds de profondeur.

Ensemble une maison en bois, No. 49, couverte en ardoises, ayant quatre chambres et une grande galerie derrière; cuisine couverte en ardoises, ayant deux chambres, deux cabinets et galerie sur la façade. Une autre bâtisse en bois, couverte en ardoises, construite dans le fond du terrain, ayant deux chambres avec galerie sur la façade; trois citernes, hangars, lieux d'aisance doublés, cour briquetée, jardin, etc., etc. Le tout en bon état et divisé en trois logements distincts.

La résidence du fond est occupée par les héritiers et la balance est louée $24 par mois.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Chs Rolle, notaire aux frais de acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville, dues cette année, en sus du prix de vente.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix de vente.

12 août—12,23 30, 6,13 sept

Succession de Marianne Mercier, épouse de J. F. Barbier et de J. F. Barbier—Nos 11,673 et 11,757.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 septembre 1884, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, signé le 5 août 1884, par l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé—

Quatre lots de terre contigus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Prosper, Mandeville, Esnagne et Sobrelle, désignés par les Nos 20, 21, 22 et 23—chaque lot mesurant 30 pieds de face à la rue Prosper, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions - Comptant.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 août—12 23 30 6 13 sept

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Michael Sandford

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,065—Division A. Attendu que P S Wiltz Jr. Administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Sandford, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour

W. J. McGEEHAN, Greffier.

4 sept—4 9 13

Succession de Elizabeth A. Harmstadt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 12,064—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth A. Harmstadt, décédée, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

4sept 4. 9. 13.

Succession de Augustine Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5,773—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par Thos. Gilmore, Esq., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

29 août 29, 2,6 sept

Succession de Mme Athenais Chauvin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7,050—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte annuel présenté par Armand Pitot, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

Sept—3,7,19

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, son priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. O. BOUCHER, Directeur,
104 E. Third street.
Presley Block, St-Paul, Minn.

Médaille d'Or, Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Brevété pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

18nov—

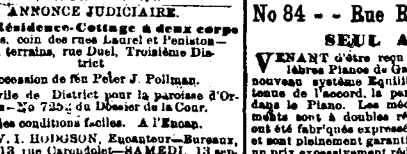

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans,

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril—841 as

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, nearly 57 years ago and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three month $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning:

Per annum, $3; six months, $1

Three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR H. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui Vendredi, le 5 sept 1884, à 11 heures A.M., dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres.

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente.

PAR ALBERT PAUL.

Vente positive à l'encan

DE tout le contenu de la résidence No 111 rue Douane, près Royale, consistant en meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, tapis, nattes, stores ensemble avec plusieurs autres articles de ménage, sera vendu à l'encan SAMEDI, le 6 septembre 1884, à 11 heures du matin.

ALBERT PAUL, Encanteur.

5sept—2f

PAR J. V. GOURDAIN

PAR J. V GOURDAIN Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, la propriété ci-après décrite sera vendue, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Port, Casacalvo, St Ferdinand et Architectes, mesurant 26 pieds 3 pouces de face à la rue Casacalvo sur une profondeur de 138 pieds 1 pouce et 5 lignes, entre lignes parallèles, et 26 pieds 3 pouces de face à la rue des Architectes.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à un an de crédit pour billet d'acquéreur, avec privilège et hypothèque, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de son adjudication, et devra faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de l'adjudication

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23août—23 30 sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Printz.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 11,739.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 56 rue Royale — SAMEDI, 6 septembre 1884 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 1er août 1884, il sera vendu à l'encan pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Casacalvo, Désiré et Moreau, mesurant 30 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de son adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 août—2 9 16 23 30—6 sept.

PAR GIRARDEY & CO.

Propriétés améliorées et terrain nu dans le Deuxième District.

Coin des rues Claiborne et Orléans, près du marché Tremé

—ET—

Terrain coin des rues St. Anne et Prieur

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu, à l'encan—

1o Les trois résidences en bois à deux étages formant l'encoignure nord-ouest des rues Claiborne et Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne Derbigny, Orléans et St Anne, ayant chacune corps de logis 6 chambres, y compris cuisine, cuve et petite cour, hangar, etc. Elles sont situées à midi du marché Tremé, et conviennent pour commerce et résidence. Elles sont louées à sans bail.

2o Le terrain bien situé pour bâtir, formant l'encoignure sud-ouest des rues Ste Anne et Prieur, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, St Philippe, Prieur et Johnson, mesurant 38 pieds 10 pouces de face à la rue Ste Anne, 30 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, 76 pieds 10 pouces sur la ligne de la rue côté, Voisinage bien à neuf et bien amélioré depuis le dernier feu.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré des acquéreurs, la partie à crédit à 1 et 2 ans ou 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres conditions usuelles. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1884 en sus du prix de vente. Un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente. Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant le notaire désigné par eux acquéreurs.

4août—24 30sept 6

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur au coin des rues Adèle et Rousseau, Quatrième District.

Succession de feu John Harney et pour le compte des parties intéressées.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 9471 du dossier de la Cour.

A des conditions faciles, à l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, maintenant en congé, en date du 5 août 1884, Dossier No 9471 de la Cour, dans l'affaire de feu John Harney, il sera vendu—

Un certain terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adèle, Josephine, Rousseau et St. Thomas, mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle, 72 pieds 2 pouces et façade à la rue Rousseau de 63 pieds, le tout, plus ou moins et formant le coin des rues Adèle et Rousseau, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, voyer de la ville en date du 9 octobre 1839, et d'après lequel plan fait par John F. Braun, voyer, en date du 5 avril 1884, il sera vendu exposé au lieu de la vente

Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois couverte en ardoises, servant de grocerie et de residence et louée au prix modique de $20 par mois, et un cottage à deux corps de logis au No 63 rue Rousseau. Ce coin de valeur est un des plus désirable comme emplacement de commerce et est situé dans le voisinage très peuplé, et sera vendu aux conditions suivantes.

Termes—La moitié ou plus comptant, le reste à douze mois avec 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, les billets devant porter hypothèque spéciale avec privilège et autres clauses usuelles de garantie. 10 pour cent au comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

9 août—9 16 23 30 sept 6 13

VENTE DE CONSTABLE.

J. Angiade vs. Mme Simon.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 4440—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan en mon entrepôt, No 89 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 6 septembre 1884, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

26août—26. 1er sept. 6

J. Angiade vs. Mme Rose Baily.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 4432—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan en mon entrepôt No 89 Passage de la Bourse entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 6 septembre 1884, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

26 août—26, 1er sept. 6

Hôtels, Sources etc.

AU RENDEZ-VOUS DES AMIS.

Restaurant des Quatre Saisons

—ET—

LAGER BEER SALOON.

Rue de la Meuse, Biloxi, Miss.

JOSEPH CHIAPELLA, Propriétaire.

Repas à toutes heures, bonne table et bon gîte. Chambres garnies à des prix modérés.

26juin—2m

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus grande satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 3 mai—4m

RESTAURANT PIZZINI,

182 RUE DU CANAL,

(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.

MATHIEU & P. PIZZINI, PROPRIETAIRES

Téléphone dans la maison

21 oct—1an

BODLEY BROTHERS

Quartier-général de Voitures,

70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, de, pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à bras, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et les fermes extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

12mai—1an